BARÈME maximal HONORAIRES LOCATIONS - GESTION

édition 01/06/2019

LOCATIONS (TVA 20 % INCLUSE)

				QUOTE PART	QUOTE PART
				LOCATAIRE TTC	BAILLEUR TTC
				1,50 % du loyer	1,50 % du loyer
VISITES:				annuel hors charges	annuel hors
					charges
				1,50 % du loyer	1,50 % du loyer
CONSTITUTION DU DOSSIER :				annuel hors charges	annuel hors
					charges
				1,50 % du loyer	1,50 % du loyer
REDACTION DES CONTRATS/RENOUVELLEMENT :				annuel hors charges	annuel hors
					charges

ETAT DES LIEUX (TVA 20 % INCLUSE)

	MONTANT TTC	QUOTE PART LOCATAIRE TTC	QUOTE PART BAILLEUR TTC
Studio et F1	270.00 €	135.00 €	135.00€
F2	300.00€	150.00 €	150.00€
F3	330.00 €	165.00 €	165.00€
F4	360.00€	180.00€	180.00€
F5	408.00€	204.00 €	204.00€
F6 et +	456.00 €	228.00 €	228.00€

Pour la partie du locataire, les honoraires ci-dessus s'entendent dans la limite de 8 € TTC/m² pour les visites,la constitution dossier et la rédaction des contrats et 3 €/m² pour l'état des lieux

LOCATIONS LOCAUX PROFESSIONNELS:

VISITE - CONSTITUTION DU DOSSIER - ETAT DES LIEUX 12% TTC du loyer hors charges annuel à charge du preneur

GERANCE LOCATIVE (TVA 20 %) A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires de gestion : 8.10 % TTC du loyer mensuel et des charges Assurance : Garantie des Loyers Impayés : 1.87 %

MEDIATEUR - MEDIATION - VIVONS MIEUX ENSEMBLE

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY mediation@vivons-mieux-ensemble.fr